

LABELLISATION DES CLUBS AFT



DOSSIER 2018

Table des matières

Introduction	3
Procédure	4
Critères obligatoires	5
Labels	6
1. Label ENSEIGNEMENT	7
2. Label ORGANISATION	9
3. Label ANIMATION	11
Contact et Returns	Erreur ! Signet non défini.

INTRODUCTION

Une nouvelle année va commencer pour la labellisation, il s'agira de la 6^{ème} édition.

La particularité de cette année se situe au niveau du secteur « enseignement », en effet, il sera plus élaboré et suivi de manière plus pointilleuse que les années précédentes étant donné le lien direct avec les obligations de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous sommes certains que cette approche différente permettra aux clubs de répondre de manière encore plus professionnelle à leurs élèves, cela montrera également à leurs parents que l'enseignement du tennis est quelque chose de sérieux même si l'amusement doit bien entendu toujours primer ...

Il est également important de souligner que la labellisation AFT sera à nouveau soutenue par BNP Paribas Fortis, partenaire précieux de notre fédération sportive.

En ce qui concerne certains justificatifs, ils devront être rendus avant l'analyse des dossiers. L'envoi en temps et en heure de ces justificatifs rendra les décisions d'octroi des labels beaucoup plus faciles.

Outre l'augmentation de la qualité du travail de chacun, nous espérons que la collaboration AFT/Clubs sera de plus en plus harmonieuse et basée sur la confiance.

Pour terminer cette introduction, nous rappelons que, s'il s'agit ici principalement d'un dossier reprenant des critères purement sportifs et d'organisation sportive, il est cependant impératif que le club soit en ordre à tout point de vue avec la réglementation (statuts et ROI) de l'AFT pour obtenir sa labellisation.

Toute l'équipe AFT vous souhaite beaucoup de plaisir à développer votre club et à faire vivre le tennis.

PROCÉDURE

1. Envoi d'un e-mail de Paul-Patrick Brabant vers les clubs avec toutes les informations concernant la labellisation 2018
2. Le responsable « club » chargé de la labellisation doit répondre à l'e-mail
 - En indiquant :
 - Matricule et nom complet du club.
 - Nom et coordonnées complètes du responsable du dossier au sein du club.
3. Envoi des documents
 - Les justificatifs devront être envoyés pour le 31 décembre 2017 au plus tard.
4. Résultat de l'analyse des candidatures et communication
 - Une fois les dossiers analysés par le comité d'analyse mandaté par le Conseil d'Administration de l'AFT, une réponse sera envoyée aux clubs le 15 février 2018 au plus tard.
 - La plaquette de labellisation sera remise lors de l'Assemblée Générale des Clubs AFT du mois de mars : la présence des lauréats sera obligatoire pour la recevoir.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

Pas nécessaire de les justifier, l'AFT possède les informations

ATTENTION!

Pour bénéficier d'un ou plusieurs labels, le club doit respecter obligatoirement les critères suivants fixés par le Conseil d'Administration.

Celui-ci se réserve le droit de mettre en place des processus de vérification des renseignements fournis par les clubs.

1. Affiliation

- Toutes les personnes qui utilisent les terrains du club doivent être affiliées à l'AFT : affiliation classique (numéro d'affiliation).
- Tous les jeunes de 16 ans et moins (année des 16 ans) qui ne pratiquent pas de compétition mais qui suivent des cours ou des stages doivent être affiliés à « 2€ » (affiliation école) ou de manière classique (numéro d'affiliation).

2. Infrastructure

- Le club doit posséder au minimum 2 terrains.
- Le club doit posséder un club house pour accueillir ses membres.

3. Membres

- Le club doit avoir au minimum 50 affiliés classiques.

4. Administratif

- Le club doit être en ordre financièrement vis-à-vis de l'AFT.
- Le club doit respecter et faire respecter les règlements d'ordre intérieur et sportifs de l'AFT.
- Le club doit respecter les délais imposés en matière de transfert d'informations vers l'AFT.
- Le club doit organiser au minimum un tournoi officiel et participer aux interclubs « jeunes » et « séniors ».

LABELS

Tous les critères de ces différents labels seront valorisés et le résultat aboutira à une éventuelle labellisation

1. Label **ENSEIGNEMENT**

- De « formation »
ou
- De « compétition »
ou
- De « formation et de compétition »

2. Label **ORGANISATION**

- Administrative
ou
- Sportive
ou
- Administrative et sportive

3. Label **ANIMATION**

- De « fidélisation »
ou
- De « promotion »
ou
- De « fidélisation et de promotion »

1. LABEL ENSEIGNEMENT



ENSEIGNEMENT "FORMATION"

Tous les moniteurs du club doivent être signalés et tous diplômés sans quoi le dossier ne sera pas analysé

		%		Critères	Oui ou non / donc 0 ou tous les points	Qualité: 3 niveaux en fonction de...		
		Score	Max.					
Qualification staff		0	10	65	L'école est dirigée par Un Expert AFT Directeur Ecole de tennis ou Dirigeant de club AISF	X		
			15		Présence au sein de l'équipe des moniteurs d'un moniteur diplômé "Expert Pédagogique"	X		
			20		Tous les moniteurs donnant + de 5h/semaine sont au minimum Initiateur (ou niv. 1)	X		
			9		Durant les stages d'une semaine ou pour des prestations hebdomadaires d'un maximum de 5 heures, les moniteurs Animateurs sont utilisés pour seconder un moniteur Initiateur		Niv. de respect (Tjs, dans la 1/2 des cas, presque jms)	
			5		Présence au sein de l'équipe des moniteurs d'une monitrice diplômée minimum "Initiateur"	X		
			6		Le ratio de moniteurs participant à la Formation Continue des enseignants diplômés / non participant est de supérieur à 1/3	X		
Pgm d'encadrement club	Entraînement tennis	0	10	20	20	Programme / cycle de cours d'au moins 10 semaines	X	
			10			Planification des objectifs pédagogiques respectant toute la filière du tennis évolutif: Format de jeu (terrain blanc, bleu, rouge, orange, vert, jaune) vs compétences		Contenu
Coordination avec projets DS AFT	Détection	0	3	15	Renseigne des joueurs spontanément au coordinateur régional		Fréquence et pertinence	
			12		Envoi des joueurs lors des journées de détection organisées par l'AFT		Nombre vs taille de l'école	
							100	

75% et +	Label octroyé
50% ou moins	Pas de label
51 à 74%	Délibération



ENSEIGNEMENT "COMPETITION"

Tous les moniteurs du club doivent être signalés et tous diplômés sans quoi le dossier ne sera pas analysé

		%		Critères	Oui ou non / donc 0 ou tous les points	Qualité: 3 niveaux en fonction de...	
		Score	Max.				
Qualification staff		0	3	40	L'école est dirigée par un Expert Directeur Ecole de tennis	X	
			5		Présence au sein de l'équipe des moniteurs d'un moniteur diplômé "Expert Pédagogique"	X	
			8		Tous les moniteurs donnant + de 5h/semaine sont au minimum Initiateur (ou niv. 1)	X	
			3		Durant les stages d'une semaine ou pour des prestations hebdomadaires d'un maximum de 5 heures, les moniteurs Animateurs sont utilisés pour seconder un moniteur Initiateur		Niv. de respect (Tjs, dans la 1/2 des cas, presque jms)
			3		Présence au sein de l'équipe des moniteurs d'une monitrice diplômée minimum "Initiateur"	X	
			10		Le ratio Moniteur Educateur ou niv. 2 (ou Niv. 3) / Initiateur ou niv 1 ou Animateur est supérieur ou égal à 1/2	X	
			3		Le ratio de moniteurs participant à la Formation Continue des enseignants diplômés / non participant est de supérieur à 1/3	X	
			5		Présence au sein de l'équipe des moniteurs d'un moniteur Diplômé "Entraîneur" ou Niv. 3	X	
Programme d'encadrement de l'école de tennis	Entraînements Tennis	0	3	14	Planification des objectifs pédagogiques respectant toute la filière du tennis évolutif: Format de jeu (terrain blanc, bleu, rouge, orange, vert, jaune) vs compétences		Contenu
			3		Mise en place d'un programme d'entraînement spécifique pour le "Team" compétition (tout âge)		Contenu
			5		Programme d'entraînement du "Team" compétition, donné par un moniteur Educateur (ou Niv. 2) minimum	X	
			3		Minimum deux entraînements d'1h30 par semaine pendant un minimum de 20 semaines consécutives (cycle d'hiver)	X	
	Suivi compétitions	0	2	8	Tournoi du club et un tournoi régional	X	
			3		Stage(s) organisé(s) pour les compétiteurs		Contenu vs fréquence vs pertinence
	Préparation physique	0	2	6	Tournois imposés AFT, Tournois Nationaux et Coupe de Borman AFT		Contenu
			4		Prévention (échauffement, étirements, élastique, ...) par le moniteur de tennis	X	
	Préparation mentale	0	3	6	Minimum 1 séance d'1h30 par semaine de préparation physique adaptée à l'âge pendant 20 semaines au minimum	X	
			3		Les objectifs pédagogiques de l'école de tennis tiennent compte de l'aspect psycho-émotionnel		Contenu
	Suivi médical	0	3	6	Des entraînements spécifiques de préparation mentale sont organisés		Contenu
			3		Test à l'effort		Contenu
2			Bilan postural		X		
Coordination avec projets DS AFT	Programmes d'entraînement	0	9	12	Visite médicale annuelle	X	
			3		Les clubs a des joueurs sélectionnés dans les programmes d'entraînement AFT		Nombre vs taille école vs importance projet
	Détection	0	3	20	Les clubs a des joueurs sélectionnés dans les programmes d'entraînement régionaux		Nombre vs taille école vs importance projet
			3		Renseigne des joueurs de sa propre initiative au coordinateur régional		Fréquence et pertinence
			3		Envoi des joueurs lors des journées de détection organisées par l'AFT		Nombre vs taille de l'école
			2		Organise des journées de détection au sein de l'école et transmet les informations au coordinateur sportif régional AFT		
							100

75% et +	Label octroyé
50% ou moins	Pas de label
51 à 74%	Délibération

Justificatifs à fournir¹

- La liste de tous les moniteurs avec leur(s) qualification(s)
- Le prospectus des cours
- Le prospectus des stages
- Pour les candidats au label « enseignement de compétition », un dossier détaillé (cycles de cours + stages compétition + préparation physique et mentale) du programme d'entraînement proposé.
- Tous les autres critères devront être justifiés seulement par le document « synthèse à compléter » (joint au dossier de labellisation) signé par le président du club.

Après analyse des critères respectés ainsi que des justificatifs rendus, l'AFT se réserve le droit de décider quel est le label qui convient le mieux au club :

Pas de label « Enseignement »

ou

Enseignement de formation

ou

Enseignement de compétition

ou

Enseignement de formation et de compétition

¹ Les justificatifs sont à remettre à Paul-Patrick Brabant pour le 31 décembre 2017 au plus tard

2. LABEL ORGANISATION

Critères

- Formation des dirigeants
 - Un responsable dispose du diplôme de « dirigeant de club AISF » et/ou « directeur école AFT ».
- Collaboration avec l'AFT
 - Le club (ou le(s) responsable(s)) :
 - Sera présent physiquement à l'Assemblée générale des clubs AFT du mois de mars.
 - Dispose du nombre d'arbitres officiels requis.
 - Fait la promotion du label auprès des membres/élèves.
 - Affiche les supports fournis par l'AFT afin de promouvoir les compétitions et/ou les activités.
- Services membres
 - Le club (ou le(s) responsable(s)) :
 - Est doté d'un système de réservation en ligne.
 - Met à disposition un PC au sein du club.
 - A un secrétariat ou une personne de contact permanente.
 - Dispose d'un service HORECA de base.
- Communication
 - Le club (ou le(s) responsable(s)) :
 - Dispose d'un site internet.
 - Dispose d'une page facebook
 - Envoie des prospectus explicatifs aux membres/aux élèves.
 - Travaille en synergie avec son école de tennis
 - Envoie des newsletters aux membres/élèves.
 - Envoie des e-mails d'informations aux membres/élèves.
- Infrastructure
 - Le club dispose :
 - D'un ou plusieurs terrains couverts.
 - D'un espace réservé aux enfants.
 - D'un parking
 - D'un accès pour personnes à mobilité réduite.
- Interclubs

- Nombre d'équipes en jeunes et en adultes.
- Dynamique au niveau de la promotion des interclubs jeunes et adultes.
- Tournois
 - Organisation d'un tournoi
 - Pour les jeunes.
 - Pour les adultes.
 - International.
 - Du Belgian Circuit.
 - Dynamique au niveau de la promotion des tournois :
 - De jeunes en général.
 - D'adultes en général.
 - Internationaux en général (affichage de la visibilité envoyée par l'AFT)

Justificatifs à fournir²

- La copie des diplômes³ « dirigeant sportif AISF » et « directeur école AFT »
- Tous les autres critères devront être justifiés seulement par le document « synthèse à compléter » (joint au dossier de labellisation) signé par le président du club.

Après analyse des critères respectés ainsi que des justificatifs rendus, l'AFT se réserve le droit de décider quel est le label qui convient le mieux au club :

Pas de label « Organisation »

ou

Organisation administrative

ou

Organisation sportive

ou

Organisation administrative et sportive

² Les justificatifs sont à fournir à Paul-Patrick Brabant pour le 31 décembre 2017 au plus tard

³ Ne seront pris en considération que les diplômes AFT, une éventuelle équivalence d'autres diplômes devra être demandée via le dossier « VAE » à disposition sur le site AFT : www.aftnet.be

3. LABEL ANIMATION

Critères

- Organisation :
 - D'une fête extra-sportive pour tous.
 - D'une fête extra-sportive réservée aux enfants : St Nicolas, etc.
 - D'une animation tennis pour les adultes.
 - D'une animation tennis pour les filles.
 - D'une animation mini-tennis 12M / 18M.
 - D'une journée avec l'enseignement fondamental.
 - D'une journée portes-ouvertes.
 - D'un projet subsidié⁴ par l'Adeps (stage « sport pour tous » ou « été sport », etc...)

Justificatifs à fournir

- Tous les critères devront être justifiés seulement par le document « synthèse à compléter » (joint au dossier de labellisation) signé par le président du club.

Après analyse des critères respectés ainsi que des justificatifs rendus, l'AFT se réserve le droit de décider quel est le label qui convient le mieux au club :

Pas de label « Animation »

ou

Animation de fidélisation

ou

Animation de promotion

ou

Animation de fidélisation et de promotion

⁴ Si le club est en asbl

Retours aux clubs obtenant un label « Enseignement »

- Possibilité de bourse pour un projet sportif particulier (Stage pour filles...)
- Gratuité de la formation continue des enseignants diplômés
- Aide à l'organisation de journée « Tennis à l'école »
- Bourse pour les entraînements fédéraux
- Proximité avec la Direction Sportive (Visite dans les clubs et invitation aux différentes réunions et/ou séances d'information)
- ...

CONTACT

Si vous souhaitez des informations supplémentaires, vous pouvez contacter le Responsable de la labellisation AFT :

Paul-Patrick BRABANT : 0478/47.21.43

paul_patrick.brabant@aftnet.be